

## LÉGISLATURE 2021 – 2026

---

### PROCES-VERBAL no 27

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 19 mars 2025 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Manon Roethlisberger

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 26 de la séance du 5 février 2025
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations
5. Elections – Nominations
- 5.1. Commission pour l'étude du préavis portant sur l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
8. Réponses aux interpellations
- 8.1. Réponse municipale N° 1/2025 – Interpellation de M. Roger Urech (PLR) – Zone 50 ? Oui, dans une zone 30 km/h !
9. Préavis
- 9.1. Préavis municipal N° 4/2025 – Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Des casiers pour éviter des vols »
10. Rapports
- 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2025 – Restructuration du réseau centre et ouest des VMCV
- 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2025 – Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 187'000.- pour la création d'un poste de chef de projet entre 80 % et 100 % et d'un poste de dessinateur architecte à 60 % au sein du Service domaines & bâtiments
- 10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2025 – Édition d'un règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
11. Communications municipales
- 11.1. Communication municipale N° 3/2025 – Projet de modification du Règlement sur le stationnement déposé par M. Jean Etienne Holzeisen (LTDPL) – Délai de dépôt d'un préavis municipal
- 11.2. Communication municipale N° 4/2025 – Agglomération Rivelac – Stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA) - Calendrier d'adoption par le Conseil communal
- 11.3. Communication municipale N° 5/2025 – Collège Courbet – Dégât d'eau et inondation au sous-sol en 2022, poursuite des interventions
12. Questions, propositions individuelles et divers

## Appel

65 personnes présentes sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Claude Althaus – Michel Bloch – Alix Chamberland – Mireille Cornaz – Julien Costanzo – Margaux Couttet – Philippe Eugster – Amandine Gianini – François Grognuz – Hugo Huart – Emina Ibrahimovic – Natasa Ilic – Guillaume Jung – Maëlle Le Boudec – Manuel Lisboa – Myriam Michel – Salvatore Noto – Marisa Pralong – Marie Schmidhauser – Marc Wüthrich

Mme la Présidente ouvre la 2<sup>ème</sup> séance de l'année 2025 - 27<sup>e</sup> séance de la législature - en saluant les personnes présentes. Elle souhaite la bienvenue à la presse, au public, ainsi qu'à notre agent de proximité.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

### 2. Adoption du procès-verbal N° 26 de la séance du 5 février 2025

M. R. Urech revient sur son intervention au bas de la page 405. Il lui semblait avoir dit que « le signal *STOP* a été remplacé par le marquage des voies de circulation entre ce mardi et ce mercredi ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal N° 26 de la séance du 5 février 2025 est adopté à une très large majorité (trois abstentions), tel que modifié, avec remerciements à la secrétaire.

### 3. Communications du bureau du Conseil communal

Mme la Présidente rappelle la sortie du Conseil communal du samedi 10 mai prochain. Si les baskets restent conseillées, il ne s'agira toutefois pas d'une activité sportive. Le but est de découvrir le centre de La Tour-de-Peilz d'une manière ludique, mais sans transpirer. Elle précise quelques éléments organisationnels pour cette journée.

Le référendum communal contre l'arrêté d'imposition 2025-2026 a abouti, avec 1'679 signatures valables. Le scrutin se déroulera donc le dimanche 18 mai prochain.

Un condensé du rapport d'activité 2024 de Promove a été distribué sur les sièges.

L'ensemble des responsables de groupes formulent la demande qu'un délai minimum de 5 jours ouvrables soit accordé aux présidents des commissions pour rendre leur rapport.

Le délai pour déposer les postulats, motions et interpellations pour la séance du 14 mai 2025 est fixé au 21 avril prochain.

### 4. Assermentations

Néant.

### 5. Elections – Nominations

#### 5.1. Commission pour l'étude du préavis portant sur l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

Présidence :        PLR                    Yves Rossier

|                  |       |                               |
|------------------|-------|-------------------------------|
| <u>Membres :</u> | PLR   | Yvan Kraehenbuehl             |
|                  | PSDG  | Alexandre Davel - Piero Negro |
|                  | LV    | Geneviève Pasche              |
|                  | LCIVL | Margareta Brüssow             |
|                  | UDC   | Guillaume Jung                |

## **6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux**

M. Y. Kraehenbuehl annonce que M. Frédéric Pilloud, directeur et secrétaire du Comité de direction de l'Association Sécurité Riviera, quittera ses fonctions afin de relever un nouveau défi professionnel. Il rejoindra en effet l'Établissement cantonal d'assurances en qualité de directeur de la Division défense incendie et secours au sein du Comité de direction. M. Sébastien Piu, directeur administratif et chef des Services généraux, assurera la suppléance à l'ASR.

La parole n'est plus demandée.

## **7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

Néant.

## **8. Réponses aux interpellations**

### **8.1. Réponse municipale N° 1/2025 – Interpellation de M. Roger Urech (PLR) – Zone 50 ? Oui, dans une zone 30 km/h !**

M. R. Urech ne désire pas épiloguer plus longtemps sur le sujet et se déclare donc satisfait de la réponse municipale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **9. Préavis**

### **9.1. Préavis municipal N° 4/2025 – Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Des casiers pour éviter des vols »**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

|                     |       |                                                     |
|---------------------|-------|-----------------------------------------------------|
| <u>Présidence :</u> | PSDG  | Alexandre Davel                                     |
| <u>Membres :</u>    | PLR   | Christine Hausherr-de Maddalena - Emina Ibrahimovic |
|                     | LV    | Myriam Michel - Gabrielle Heller                    |
|                     | LCIVL | Maria Luceron                                       |
|                     | UDC   | Dan Ziehli                                          |
|                     | LTDPL | Viviane Huber                                       |

## **10. Rapports**

### **10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2025 – Restructuration du réseau centre et ouest des VMCV**

Rapport : M. Walter Steiner

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 1/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'approuver le projet de restructuration du réseau centre et ouest des VMCV dès l'horaire 2026 ;
  2. d'autoriser la Municipalité à prévoir, à cet effet, une augmentation du budget des lignes concernées d'env. Fr. 268'000.- lors de l'établissement du budget 2026 ;
  3. d'autoriser la Municipalité à signer tout document relatif à la mise en place de ces nouvelles lignes de transport public, notamment concernant la répartition du déficit de celles-ci.
- 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2025 – Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 187'000.- pour la création d'un poste de chef de projet entre 80 % et 100 % et d'un poste de dessinateur-architecte à 60 % au sein du Service domaines & bâtiments

Rapport : M. Pierre Fontana

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. P.-Y. Charpillot pourrait comprendre qu'on dise oui à ce préavis compte tenu de la masse de travail qu'engendrera la stratégie immobilière et planification communale 2024-2040, mais aussi du fait que certains employés partiront à la retraite d'ici trois ans. La nomination d'un chef de service devra être examinée de manière très approfondie et il n'est pas certain que la Municipalité nomme quelqu'un qui est déjà en poste. Le mot « urgence » est apparu de manière très forte lors de la commission. Urgence si l'on considère la masse de travail entre 2024 et 2040, urgence parce qu'on doit démarrer le planning le plus rapidement possible, mais aussi parce qu'on cherche bien évidemment le confort des citoyennes et des citoyens. Il tient à rassurer un membre de la commission, avec lequel il a examiné ce préavis : nos garderies ne sont pas en décrépitude, nos enfants et petits-enfants sont en sécurité ; ce sont juste quelques immeubles à mettre en conformité. Les débats de la commission ont pris une tournure émotionnelle et avec l'émotion, on peut lier la peur, qui n'est pas toujours bonne conseillère. CHF 187'000.- sur dix ans représentent CHF 1'870'000.-, plus de 3 millions de francs sur 20 ans, plus précisément CHF 2'805'000.- jusqu'en 2040. Avec ce montant, on pourrait construire une belle petite garderie. Les personnes que la Municipalité propose d'engager viendraient en augmentation d'une équipe existante. Cela ne diminuera pas les mandats externes ; on aura toujours besoin de faire appel à d'autres compétences. Plutôt que d'être dans la réaction, soyons dans l'action. Il s'agit de comprendre comment financer tous ces projets. Il doute que nous puissions tout faire, raison pour laquelle il faut prioriser les éléments, se mettre autour d'une table, ne pas alimenter une guerre entre les partis, mais se serrer les coudes. Le confort du citoyen, c'est aussi le confort de son porte-monnaie. Le canton de Vaud est le plus cher de Suisse, avec celui de Genève. Le canton de Vaud baisse ses impôts pour dynamiser l'économie et faciliter la vie des familles. Chercher le confort des citoyens, ce n'est probablement pas augmenter les impôts. Il votera donc non à ce préavis. Avant de dépenser, il préférerait entendre le municipal des finances expliquer comment il entend financer tout cela.

M. A. Grutta, municipal, précise que le chef de service ne part pas à la retraite dans trois ans. Il peine à saisir cette intervention, sachant que l'intervenant ne s'est pas opposé à ce préavis dans le cadre de la commission. Il ne comprend donc pas la cohérence de ses propos et de son vote. L'intéressé aurait dû présenter un rapport de minorité et expliquer ses arguments par écrit. Indépendamment des investissements que la commune doit réaliser, il est important de comprendre que le service est actuellement déjà sous pression. D'un point de vue humain, il trouve donc ces propos très désobligeants. Le but n'est pas de mettre tout le service en burn-out pour faire plaisir à quelques-uns.

Mme G. Pasche aurait davantage compris cette intervention si elle avait eu lieu lors de la séance précédente. La Municipalité a extrêmement bien argumenté son préavis ; on voit à quoi servent les différents postes qui seront mis en place. En revanche, dans le cadre du débat sur le centre œcuménique de Vassin, on a prévu l'engagement d'un concierge et des dépenses pour ce bâtiment sans savoir à quoi il allait servir. Elle peine donc à comprendre aujourd'hui ces arguments face à tout ce que l'on sait sur les investissements qui sont nécessaires.

M. G. Ranzato a fait partie de la commission. La Municipalité a excellemment bien expliqué tout ce qui allait se passer. La majorité de la commission a accepté ce préavis. Il prie donc le Conseil d'en faire de même.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la majorité (trois avis contraires et sept abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 2/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 187'000.- pour permettre l'engagement d'un chef de projet de 80% à 100% et un dessinateur-architecte à 60% sur 9 mois en 2025 ;
  2. de prendre note que les postes seront ensuite intégrés dans les postes budgétaires correspondants pour les années suivantes.
- 10.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2025 – Édition d'un règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Rapport : Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente propose que le règlement soit examiné chapitre par chapitre, et non article par article. (*Personne ne s'oppose à cette manière de procéder et seuls les chapitres contenant des articles qui font l'objet de propositions d'amendements sont mentionnés ci-après*)

#### Chapitre 2 – Dérogations à la conservation du patrimoine arboré

*Amendement 1 : article 9, alinéa 1*

L'autorisation de supprimer un élément du patrimoine arboré est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, dans un délai d'un an à compter de l'octroi de l'autorisation dérogatoire, une plantation compensatoire *en général* selon le principe d'un pour un.

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

*Amendement 2 : article 9, alinéa 2*

La plantation *compensatoire* est déterminée d'entente avec la Municipalité (essence, surface, etc.). *Les mesures sont définies en fonction de l'essence, ainsi que de la valeur biologique et paysagère des éléments supprimés.*

Au vote, cet amendement est accepté à une large majorité (deux abstentions).

*Amendement 3 : article 11, titre*

Exécution *de l'abattage/l'élagage* et surveillance des plantations compensatoires et des mesures alternatives.

Au vote, cet amendement est accepté à une large majorité (une abstention).

#### Chapitre 5 – Taxe compensatoire et fonds de compensation

*Amendement 4 : article 16, alinéa 1*

Dans les cas où la suppression est requise pour des motifs d'aménagement ou de construction, *ou raison impérieuse dûment motivée*, et que les circonstances ne permettent pas une plantation compensatoire équivalente, le bénéficiaire de l'autorisation d'abattage sera astreint au paiement d'une taxe dont le produit, distinct des recettes générales de la commune, sera affecté prioritairement au développement du patrimoine arboré de la commune, à l'exception de celui à caractère forestier.

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité **telles qu'amendées**. Dès lors,

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 3/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

d'approuver le projet de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré tel qu'amendé.

#### **11. Communications municipales**

- 11.1 Communication municipale N° 3/2025 – Projet de modification du Règlement sur le stationnement déposé par M. Jean Etienne Holzeisen (LTDPL) – Délai de dépôt d'un préavis municipal
- 11.2. Communication municipale N° 4/2025 – Agglomération Rivelac – Stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA) - Calendrier d'adoption par le Conseil communal
- 11.3. Communication municipale N° 5/2025 – Collège Courbet – Dégât d'eau et inondation au sous-sol en 2022, poursuite des interventions

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique annonce qu'une séance publique de présentation sur la question du patrimoine immobilier et des infrastructures aura lieu le mercredi 30 avril 2025, à 19h30, à l'aula du collège Courbet. Une information en ce sens sera transmise à tous les ménages boélands. D'autre part, la Municipalité travaille très activement afin de déposer, lors de la prochaine séance, le préavis relatif au plan climat.

#### **12. Questions, propositions individuelles et divers**

Mme A. Gavillet, au nom de La Tour-de-Peilz Libre, exprime des inquiétudes quant à l'avenir de la mobilité, en particulier en ce qui concerne la desserte de la gare de La Tour-de-Peilz. On constate une diminution du nombre de trains durant les heures de pointe du matin et il est à craindre que le prochain horaire ne soit pas plus favorable. Or, il est essentiel de rester proactif dans ce domaine afin de garantir une offre qui répond aux besoins des habitants et habitantes de la région. La Municipalité pourrait-elle se renseigner pour prendre les mesures nécessaires à la préservation d'une fréquence attrayante dans l'horaire 2026 ?

M. M. Tobler revient sur la question de l'ouverture du portail situé au nord-ouest du stade de Bel-Air. Il suggère à la Municipalité d'installer un léger ressort qui permet à la porte de se refermer gentiment et qu'un panneau identique à celui qui se trouve à l'entrée sud-est du stade et qui mentionne un certain nombre d'obligations, voire d'interdictions soit installé au niveau du portail, de façon à ce que l'information des utilisateurs potentiels du stade soit cohérente.

Mme G. Pasche aimerait savoir où est acheminé le verre usagé maintenant que Vetropack a fermé ?

Mme E. Kaiser, municipale, indique qu'elle se renseignera concernant les horaires CFF, en particulier les trains de renforcement du matin et du soir qui seraient potentiellement annulés pour l'horaire 2026. S'il est accepté, le nouvel horaire VMCV atténuerait quelque peu les conséquences puisqu'il proposera des liens directs avec la gare de Vevey. Pour le portail du stade de Bel-Air, la Municipalité a anticipé la demande puisque le ressort et le panneau sont en cours d'installation. En ce qui concerne le verre, elle se renseignera.

Mme la Présidente précise que le verre n'était déjà pas traité par Vetropack ; la fermeture de cette usine n'entraînera donc aucun changement. La seule problématique, c'est que les ambitions d'économie circulaire qu'on pouvait avoir sur le territoire helvétique ne sont plus possibles. Le verre part principalement en Allemagne.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h00.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Présidente

La Secrétaire

Manon Roethlisberger

Carole Dind